

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 16 ET 17 DECEMBRE 2013**Point 3.1.1 de l'ordre du jour****Remplacement de divers véhicules du Centre de renfort****1. Remplacement du camion tonne-pompe**

L'actuel camion tonne-pompe (Magirus) date de 1983. Suite à un contrôle, il s'est avéré que le véhicule se trouve hors plage du test de freinage. Il n'est pas possible de le réparer car les pièces nécessaires n'existent plus sur le marché. Dès lors, un véhicule de remplacement a dû être loué dans l'intervalle en urgence pour remédier à cette situation.

Le nouveau véhicule d'intervention spécialisé dans la défense incendie, mais également en cas de pollution d'hydrocarbures et autres types de pollution, aura une capacité de 2'000 litres d'eau et 60 litres de mousse avec un système de compresseur CAFS (système de mousse à air comprimé) afin de limiter les dégâts d'eau. Il sera plus petit afin de pouvoir faciliter les interventions dans les quartiers ou les rues de notre cité.

Le coût de cet achat est devisé à **Fr. 650'000.--**.

L'achat est subventionné par l'ECAB à hauteur de 40 %.

2. Remplacement de la Jeep

Le véhicule actuel (Land-Rover) a été acquis en 1986 par la commune et arrive en fin de vie. Il s'agit d'un véhicule 4x4 pick-up ouvert combinant le transport de personnes et de matériel, qui est utilisé lors d'intervention en montagne, en forêt ou sur des chemins escarpés. Le véhicule doit pouvoir tracter la motopompe, le charriot dévidoir, l'échelle escamotable, ainsi que toutes les autres remorques du Centre de renfort.

Le coût de cet achat est devisé à **Fr. 90'000.--** dont environ Fr. 15'000.-- d'équipements spécifiques d'intervention.

L'achat est subventionné par l'ECAB à hauteur de 40 %.

3. Elaboration du cahier des charges

L'achat de ces deux véhicules est soumis au règlement sur les marchés publics. Pour l'élaboration du cahier des charges, il a été décidé de faire appel à un mandataire spécialisé. Le montant des honoraires est estimé à **Fr. 13'000.--**.

4. Budget

Le coût de ces acquisitions est devisé à **Fr. 753'000.--**. Outre les subventions de l'ECAB, la Commune de Riaz participe à ces achats selon la clé de répartition contractuelle.

Investissement	Fr.	753'000.—
./. subvention de l'ECAB 40 % sur Fr. 650'000.--	Fr.	260'000.—
./. subvention de l'ECAB 40 % sur Fr. 90'000.--	Fr.	<u>36'000.—</u>
Coût net	Fr.	457'000.—
./. participation de la Commune de Riaz, env. 10,5 %	Fr.	<u>48'000.—</u>
Solde à charge de la Ville de Bulle	Fr.	409'000.— =====

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 753'000.-- pour l'achat de divers véhicules. La subvention de l'ECAB de Fr. 296'000.-- et la participation de la Commune de Riaz de Fr. 48'000.-- sont à déduire.

Financement : par emprunt de Fr. 753'000.-- auprès d'un établissement financier

Amortissement : 15 % par année, dès 2015

Intérêts : 3 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire général

J.-M. Morand

Le Syndic

Y. Menoud